

## PROCEDER A VOTRE INSCRIPTON

**Vous avez reçu un avis favorable à votre candidature en Licence Professionnelle à l'IUT DIJON/AUXERRE sous condition de contrat**

### Comment s'inscrire ?

**1<sup>ère</sup> étape** Dès l'obtention d'un accord avec votre employeur, contactez votre organisme référent voir [Fiche contact alternance](#) et le responsable de la Licence Professionnelle

**2<sup>ème</sup> étape** La scolarité de l'IUT procède à votre inscription administrative dès validation de votre contrat par l'organisme référent et vous délivre votre carte d'étudiant à la rentrée :

- A partir du 1<sup>er</sup> juillet, téléchargez [votre dossier d'inscription DIA et la liste des pièces à fournir](#) sur le site de l'IUT, le compléter, le signer, le transmettre.

Veillez notamment à fournir :

- la copie de votre Journée d'appel (1<sup>ère</sup> inscription à l'université de Bourgogne)
- Le justificatif du niveau bac+2 obtenu cette année pour les préparants
- l'attestation Contribution Vie Etudiante et Campus (CEVC)
- Contrat d'apprentissage : attestation [CVEC](#) à retirer sur le site du CROUS
- Contrat de professionnalisation : **NON CONCERNE** par la CVEC

Dossier à adresser :

Soit par courrier :

Formations délivrées sur Site DIJON	Formations délivrées sur Site d'AUXERRE
IUT DIJON/AUXERRE Service scolarité Bd du Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX	IUT DIJON/AUXERRE Service inscriptions Route des Plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE

Soit par mail : [inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr) (précisez nom / prénom / formation concernée)